

VILLE DE BARR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal

du 12 juillet 2022 à 19 h 00 en l'Hôtel de Ville de BARR

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juillet 2022, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire.

Etaient présents : Mme Florence WACK, M. Gérard ENGEL, Mme Laurence MAULER, M. Hervé WEISSE, Adjoint au Maire,

M. Gérard GLOECKLER, Mme Ferda ALICI, M. Roland STORCK, Mme Sandra JOCKERS, M. Philippe FOISSET, M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Laure KOPP-BRUSSIEUX, M. Saadene DELENDIA, Mme Dilek YAGIZ, et M. Eric GAUTIER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Angelo ERRERA-MULLER qui a donné procuration à Mme Florence WACK, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY qui a donné procuration à Mme Florence WACK, M. Claude BOEHM qui a donné procuration à Mme Laurence MAULER, M. Jean-Daniel HERING qui a donné procuration à M. Gérard GLOECKLER, Mme Anémone LEROY-KOFFEL qui a donné procuration à M. Hervé WEISSE, Mme Laure RUZZA qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à Mme Ferda ALICI, M. Olivier MESSMER qui a donné procuration à M. Hervé WEISSE, Mme Sandrine KRIEGER sans procuration, Mme Danièle KISSENBERGER qui a donné procuration à Mme Laurence MAULER, M. Gökay AKBAYRAK qui a donné procuration à Mme Ferda ALICI, M. Régis POIROT qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, Mme Assia SCHULTZ qui a donné procuration à Mme Nathalie KALTENBACH, M. Pierre-Yves ZUBER sans procuration.

ORDRE DU JOUR

1. CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE – AAP SEQUOIA 3

Madame le Maire :

Bonsoir et bienvenue à toutes et tous à cette séance extraordinaire du Conseil municipal du 12 juillet. Cette séance a été convoquée afin de permettre l'approbation d'un point qu'il nous fallait valider rapidement au sujet de l'appel à projet Sequoia 3.

Etant donné qu'il s'agit d'une séance extraordinaire et qu'il s'agit d'un point purement technique, il n'y a pas de rediffusion en direct sur Facebook. La publicité de la séance a toutefois bien été assurée et cette séance est ouverte au public.

Vous vous en rappelez, lors du conseil municipal du 07 juin 2022, nous avons adopté l'adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes du Pays de Barr en vue de la passation d'un marché de service pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments.

Ces audits pourraient être subventionnés à hauteur de 199 290 € sur un montant total de 395 880 € HT.

Afin que cette subvention puisse être touchée, chaque commune doit délibérer afin d'autoriser le maire à signer une convention.

Ce point n'a malheureusement pas pu être passé au dernier conseil municipal, étant donné que l'information au sujet de cette convention n'est venue que dernièrement.

Délibération

- VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, modifiée et complétée notamment par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** la loi N°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-1, L1111-2, L5211-1, L5214-1 et L5214-16 ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral du 28 mars 2017 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Barr ;
- VU** la délibération du conseil municipal de la Ville de Barr en date du 07 juin 2022 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre la C.C.P.B. et les communes membres en vue de la passation d'un marché de services pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments ;

CONSIDERANT l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Barr dans un Plan Climat Air Energie Territorial validé le 17 décembre 2019 ;

CONSIDERANT l'importance accordée du Développement Durable et l'Environnement, axe 2 du Projet de Territoire 2020-2026 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a candidaté à l'Appel à Projet SEQUOIA 3 porté par la FNCCR, portant sur des audits énergétiques et des équipements en lien avec les audits, pour son compte et en tant que coordinateur du groupement de 16 communes du territoire ;

CONSIDERANT que la candidature de la Communauté de Communes du Pays de Barr à l'AAP SEQUOIA a été retenue par la FNCCR ;

CONSIDERANT que la subvention attendue est de 199.290 €HT sur les 395.880 €HT de la candidature,

Et en vertu des exposés préalables,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le conventionnement de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE Actee.

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant délégué à engager toute démarche et signer tout document dans le cadre de l'exécution de cette décision.

Merci à vous pour votre présence durant l'été. Cela nous permet de ne pas bloquer ce dossier.

Fin de la séance : 19 h 15.

Nom et Prénom	Signature
Nathalie KALTENBACH	
Angelo ERRERA-MULLER	Absent – Procuration à Mme Florence WACK
Marièle COLAS-SCHOLLY	Absente – Procuration à Mme Florence WACK
Claude BOEHM	Absent – Procuration à Mme Laurence MAULER
Florence WACK	
Gérard ENGEL	
Laurence MAULER	
Hervé WEISSE	
Jean-Daniel HERING	Absent – Procuration à M. Gérard GLOECKLER
Gérard GLOECKLER	
Anémone LEROY	Absente – Procuration à M. Hervé WEISSE
Ferda ALICI	
Laure RUZZA	Absente – Procuration à M. Gérard ENGEL
Roland STORCK	

Sandra JOCKERS	
Philippe FOISSET	
Angèle KLEINMANN	Absente – Procuration à Mme Ferda ALICI
Olivier MESSMER	Absent – Procuration à M. Hervé WEISSE
Sandrine KRIEGER	Absente – Sans procuration
Jean-Luc GERSTENMEYER	
Danièle KISSENBERGER	Absente – Procuration à Mme Laurence MAULER
Gökay AKBAYRAK	Absent – Procuration à Mme Ferda ALICI
Laure KOPP-BRUSSIEUX	
Saadene DELENDIA	
Dilek YAGIZ	
Régis POIROT	Absent – Procuration à M. Gérard ENGEL
Assia SCHULTZ	Absente – Procuration à Mme Nathalie KALTENBACH
Pierre-Yves ZUBER	Absent – Sans procuration
Éric GAUTIER	